

# Faire entendre les voix juvéniles en protection de l'enfance

Reconnue par les cadres juridiques nationaux et internationaux, la participation des jeunes accompagnés en protection de l'enfance demeure inégalement mise en œuvre. Comment comprendre ce décalage entre les principes juridiques et les pratiques ? Favoriser son effectivité suppose d'interroger les représentations liées au statut d'enfant protégé, les dispositions des jeunes à s'impliquer et les pratiques professionnelles qui l'entravent ou la favorisent.

nant a progressé par le biais d'outils tels que le document individuel de prise en charge (DIPC) ou le projet pour l'enfant (PPE). Leur participation collective aux conseils de la vie sociale (CVS) ou dans les collectifs d'anciens jeunes placés s'est de même développée.

Les démarches en faveur de la participation collective des enfants sont susceptibles de présenter des bénéfices divers, tant sur le plan des politiques publiques que sur l'amélioration des pratiques professionnelles. Néanmoins, les différentes études recensées mettent en évidence que les enfants impliqués ont peu d'influence sur les processus décisionnels concernant leur parcours de prise en charge. De plus, les actions soutenant la participation des jeunes protégés ne sont pas suffisamment développées. Comprendre ce qui conditionne son effectivité nécessite de croiser différentes échelles d'observation.



Par Isabelle LACROIX,  
maîtresse de conférences  
en sociologie, université  
Versailles-Saint-Quentin-  
en-Yvelines/Paris-Saclay  
(Laboratoire Printemps).

La participation des « premiers concernés » ou « usagers » de la politique de protection de l'enfance est devenue une norme d'action publique, sous l'influence des traités internationaux. La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) renvoie dans son article 12 à la liberté d'expression des enfants et au fait d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative qui les concerne, et l'article 15 dispose de la liberté d'association collective pour tout enfant capable de discernement. Dans un long mouvement de reconnaissance des usagers et le souhait d'une « symétrisation » des rapports sociaux entre individus et institutions [1], le droit français a également marqué une volonté de positionner les jeunes dans une démarche plus active et participative à la mesure de protection de l'enfance (lois du 6 juin 1984, du 2 janvier 2002, du 7 février 2022). Ainsi, ces dernières années, la participation individuelle des jeunes au projet socio-éducatif et aux décisions les concer-

## Considérer l'enfant comme un sujet de droit

Rendre réelle la participation des jeunes nécessite un changement de regard sur le statut de l'enfant pour qu'il soit perçu comme un agent actif et non comme un bénéficiaire passif des services de protection de l'enfance. Si ce constat dépasse la situation des enfants protégés, dans le champ de cette politique publique s'ajoute une tension entre participation et protection, entre le souhait de valoriser l'expression des jeunes et les contraintes institutionnelles qui sont souvent soumises aux

### MOTS CLÉS

Participation  
Engagement  
Statut de l'enfant  
Pratiques professionnelles  
Conseil de la vie sociale



## UNE APPROCHE MULTISITUÉE SUR L'ENGAGEMENT

Les réflexions partagées dans cette publication sont nourries par des enquêtes sociologiques croisant des entretiens et des observations, et réalisées depuis une vingtaine d'années sur l'engagement des jeunes. Elles portent en particulier sur deux moments de leur parcours :

- Lors du placement, dans les comités d'usagers et de résidents des centres jeunesse au Québec et dans les conseils de la vie sociale des établissements de protection de l'enfance en France.
- Après le placement, dans des organisations d'anciens enfants placés.

Dans les sciences sociales, participation et engagement sont souvent employés de manière proche dans les écrits français alors que les écrits anglophones les différencient plus nettement : *involvement* pour la participation, *commitment* pour l'engagement. La participation désigne généralement le fait de prendre part à une action ou un événement, sans nécessairement impliquer un lien profond. En revanche, l'engagement se définit par une implication plus intense ou durable dans l'action collective. Étymologiquement, l'engagement renvoie à l'idée de se lier par une promesse. Pour cette raison, sans exclure la richesse du concept de participation, il a été décidé de privilégier le terme engagement, qui met mieux en lumière la dimension morale, identitaire et durable de l'implication, au-delà d'une simple présence ou action ponctuelle.

logiques de risques. En effet, de nombreux travaux [2] soulignent que les professionnels ont tendance à adopter une attitude surprotectrice considérant que les enfants ne sont pas suffisamment compétents ou que les effets de leur participation pourraient être délétères. Cette contradiction s'explique, en partie, par la philosophie juridique sur laquelle repose la protection de l'enfance qui s'est construite sur un modèle sanitaire et social où l'enfant est essentiellement vu comme un être vulnérable. Si ce modèle médico-social « a permis une protection efficace de l'enfant dans ses droits à la santé, à la sécurité, à la moralité, et à l'éducation, il a, dans la plupart des pays européens, donné des pouvoirs considérables aux travailleurs sociaux et aux juges des enfants » [3]. Pour autant, il présente le risque de négliger la « subjectivité juridique de l'enfant » [3], à savoir son aptitude à avoir une opinion conforme à son intérêt, même si sa subjectivité n'est pas identique à l'adulte. Ces représentations imprègnent les croyances des professionnels quant à la capacité des enfants de communiquer et participer.

La Convention internationale des droits de l'enfant, qui présente l'enfant d'abord comme un sujet de droit (et non plus seulement objet d'une protection), remet en question la philosophie sur laquelle reposaient jusque-là de nombreux systèmes de la protection de l'enfance. Des auteurs

proposent alors de (re)penser la notion de vulnérabilité en lien avec celle de la participation. Mona Paré et Diane Bé invitent ainsi à considérer « la vulnérabilité de l'enfant non pas comme un obstacle aux droits, mais telle une raison justifiant les droits des enfants » [4]. La participation peut alors devenir un moyen pour ces jeunes d'agir par la conquête d'une parole jusque-là inaudible. La construction d'instances de participation impliquant des jeunes nécessite que les acteurs politiques, administratifs et professionnels engagent une réflexion permettant de se concentrer sur les représentations et conceptions de chacun sur l'enfance, l'enfant et la participation.

Ce changement de paradigme est une condition *sine qua non* de l'effectivité de la participation des jeunes. Mais d'autres paramètres sont également à prendre en compte.

### L'inégale socialisation à l'engagement

La participation est un processus qui s'inscrit sur le temps d'une trajectoire de socialisation qui développe l'appétence à s'engager. Avant de décrire les conditions qui permettent le bon déroulement du processus de participation dans les établisse-

ments de protection de l'enfance, il faut d'abord créer les dispositions sociales à s'engager chez ces jeunes protégés.

La littérature scientifique a montré combien celles-ci se construisent dès le plus jeune âge, au travers de discussions politiques au sein de la cellule familiale, et par une implication dans différents espaces de participation collective à l'école ou dans le secteur associatif. La participation et l'engagement s'apprennent au fil du temps.

L'attitude des enfants à l'égard de la participation est façonnée par leur appartenance à une classe sociale. Les opinions exprimées par les enfants sont liées au type d'enfance auquel ils ont eu accès et à la nature des pratiques parentales auxquelles ils ont été exposés. Comme le constate Laurent Willemez, « la prise de parole renvoie d'abord à une autorisation sociale à s'exprimer en groupe, qui se constitue elle-même dans le dépassement d'une forme de "timidité", qui est souvent le produit de la position sociale » [5]. Annette Lareau [6], sociologue américaine qui a étudié les styles parentaux d'éducation, a montré que les parents de la classe moyenne investissent souvent beaucoup de temps pour enseigner à leurs enfants des compétences spécifiques, veiller à ce qu'ils puissent accéder à de nombreuses activités, encourager leur capacité à se défendre auprès des adultes, promouvoir le raisonnement et l'expression verbale. Ils leur permettent d'acquérir des compétences verbales et de négociation de haut niveau et de se sentir à l'aise dans les débats avec les adultes.

Dans la suite de ces travaux, Emily Keddell [7] a mis en évidence combien les inégalités sociales affectent les processus de participation et comment de nombreux enfants placés en protection de l'enfance peuvent ne pas se conformer aux attentes de participation de l'institution en raison de leur socialisation initiale culturelle et de classe. Ainsi, pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), souvent issus de familles vivant des situations de pauvreté, cette socialisation familiale précoce conduisant à s'investir dans l'espace public est le plus souvent absente.

La disposition des jeunes à s'investir au sein de dispositifs de participation dans les lieux d'accueil se forge au fil d'expériences relationnelles et institutionnelles. Pour cela, il est important que les enfants et les jeunes de l'ASE puissent suivre une formation à la participation. Cela peut se

réaliser par le biais de stages ou d'implication bénévole dans des associations ouvertes à l'engagement des mineurs telles que « Copain du monde » (enfants bénévoles du Secours populaire), les Juniors Associations ou dans le scoutisme et par l'implication dans les groupes d'expression ou conseils de la vie sociale. Les associations d'enfants accueillis et d'anciens placés en protection de l'enfance sont également un lieu de socialisation à l'engagement. Par ailleurs, les professionnels jouent un rôle majeur dans l'activation ou la marginalisation de ces dispositions.

### Des professionnels passeurs d'engagement

En l'absence ou la faible présence d'une socialisation familiale à l'engagement, des figures d'adultes et de pairs peuvent soutenir leur pouvoir d'agir et influencer grandement leur parcours d'engagement. En ce sens, les travailleurs sociaux occupent un rôle déterminant de « bougies d'allumage », de passeurs d'engagement et entrepreneurs de mobilisation pour les jeunes protégés.

Des travaux soulignent que la participation des jeunes est liée à l'exercice de ce rôle, lui-même conditionné à l'autonomie dont jouissent les professionnels. Dès lors, il est crucial que les intervenants aient plus d'autonomie dans leur travail. Par exemple Hélène Join-Lambert montre en comparant les interactions entre éducateurs et jeunes dans des foyers de protection de l'enfance français, russes et allemands, le lien existant entre l'apprentissage de l'autonomie et l'exercice de la participation dans la vie quotidienne des adolescents en foyer. En Allemagne, les jeunes disposent de plus d'opportunités pour participer aux décisions liées à l'organisation de leur quotidien qu'en France. Cela s'explique par le fait que les éducateurs agissent dans un cadre légal et professionnel qui leur reconnaît une certaine liberté d'action, soutenue par des orientations théoriques qui favorisent cela [8]. Par exemple, en Allemagne, les jeunes, lors de réunions hebdomadaires, sont chargés d'établir entre eux les plannings de service et de menus. Des règles de vie peuvent être changées dans les foyers. Dans certains d'entre eux, Hélène Join-Lambert montre que la demande de ne plus prendre des repas en collectif et à heures fixes a été ac-

ceptée. Chaque jeune a la responsabilité du ménage dans sa chambre et a, à tour de rôle, la mission d'aller faire les courses pour le groupe. La législation prévoit également leur participation lors des réunions de synthèse annuelles. Cette liberté laissée aux jeunes comporte des risques lors des divers déplacements, dans la possession de l'argent, dans les achats faits, etc., mais la relation éducative entre éducateurs et jeunes est basée sur la négociation. De ce fait, les jeunes sont considérés comme responsables de leurs actes si des risques survenaient (achats de nourriture non-adaptés en termes diététiques, saleté dans les chambres, etc.) mais cela constitue un apprentissage de l'autonomie à même de mieux les armer lors de leur entrée dans la vie adulte, souvent très rapide après leur majorité.

Créer plus de ponts en France entre la protection de l'enfance et l'éducation populaire pourrait à ce titre s'avérer bénéfique. Cette dernière a, depuis de nombreuses années, fortement réfléchi sur la

participation des jeunes. Ses apports permettraient de regarder les enfants protégés comme des citoyens politiques, favorisant plus tard leur participation aux prises de décision et à l'organisation de la vie collective en société, tels que l'accès au vote, à l'éligibilité, à la vie associative. Dépasser la représentation des jeunes comme seuls citoyens socio-économiques permettrait de ne pas réduire leur accompagnement à l'accès aux aides publiques et au marché du travail. En effet, dès leur création, les organisations pionnières de l'éducation populaire, qu'elles soient de sensibilité laïque ou catholique, ont établi des pratiques d'intervention spécifiques en matière d'éducation citoyenne et d'encadrement des engagements des jeunes, visant à les éveiller à la vie civique et sociale. Ces pratiques perdurent jusqu'à nos jours [9].

La stabilité des professionnels dans les institutions de protection de l'enfance conditionne aussi la participation des jeunes. Pour que la participation soit effective, les



#### L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE MÉTHODE D'INTERVENTIONS COLLECTIVES

Dans les écoles de travail social, les éducateurs spécialisés sont surtout formés à l'intervention individuelle, même si les méthodologies d'intervention collective leur sont enseignées. La rencontre entre l'éducation populaire et le travail social a été, à de nombreuses reprises, manquée en France, à la différence du Québec. [10]

Là-bas, où le « travail social communautaire » allie intervention individualisante et objectif d'une transformation sociale, les deux champs se sont rencontrés et ont partagé leurs techniques d'accompagnement. La politique publique de protection de l'enfance en France aurait à gagner à puiser dans les méthodes dites actives de l'éducation populaire (entraînement mental, autobiographie raisonnée, théâtre de l'opprimé, conférence gesticulée, arpentage, débat mouvant, etc.) pour favoriser la participation des jeunes.

Dans le cadre de l'enquête réalisée sur les CVS en France et au Québec, un directeur de maison d'enfants à caractère social (MECS) soulignait que « *Les [jeunes] professionnels ne sont pas formés aux techniques d'animations de groupe. [...] Aujourd'hui on est beaucoup dans l'analyse individuelle et clinique des situations, des dispositifs. On s'est beaucoup individualisé. Alors on a gagné en recherche et en conceptualisation, on a des éducateurs beaucoup plus formés, capables d'écrire, de faire des rapports, de problématiser une situation, de conceptualiser un problème, quelque chose comme ça, mais la qualité animatrice qu'il y avait au début de l'éducation spécialisée née du scoutisme, de l'Église, de l'éducatif, tout ce côté d'animation, a disparu. Les éducateurs se trouvent paumés face à un groupe de 19 jeunes. Ils ont très peur des débordements des jeunes, ils ont très peur que finalement un lieu qui se veut de pacification de la relation des jeunes devienne un lieu où explosent des revendications qu'ils ne sauraient pas maîtriser* ». L'apprentissage de l'animation de groupe que l'on peut retrouver dans ces organisations permettrait aux éducateurs animant les CVS d'être mieux armés pour pérenniser ces dispositifs institutionnels de participation.

enfants doivent comprendre ce qui est en jeu et pouvoir s'engager dans un dialogue continu avec les acteurs qui prennent les décisions. Ce dialogue suppose de pouvoir construire des relations avec les acteurs professionnels et institutionnels impliqués dans les interventions. Or la « circulation des vulnérabilités » [11] qui recouvre d'une part la fragilisation des conditions d'emploi et d'autre part « un sentiment caractérisé à la fois par un constat d'impuissance et un effet miroir vis-à-vis des problèmes affectant les publics rencontrés par les acteurs de première ligne » [11] rend difficile la mise en œuvre de la participation. S'observe aussi dans le travail social un turn-over important dans les équipes éducatives. Ces facteurs peuvent s'accompagner d'un désengagement des professionnels sur le lieu de travail qui peuvent aller jusqu'à des démissions. Les éviter permettrait un travail au long cours autour de la participation dans les lieux d'accueil des jeunes. En effet, celle-ci, comme on l'a dit, nécessite une socialisation spécifique, les jeunes n'ayant pas eu d'apprentissage préalable dans leur famille d'origine.

Soutenir la participation demande également de la disponibilité de la part des

professionnels. Au Québec, un poste dédié d'animateur des comités des usagers (équivalent des CVS en France mais rassemblant les jeunes élus de plusieurs établissements), a été mis en place. Ce professionnel, dégagé des urgences du quotidien, peut prendre le temps et s'impliquer de manière effective dans le développement de la participation des jeunes. Par ailleurs, l'instauration de la participation des jeunes dépend, au niveau plus institutionnel, de l'engagement des gestionnaires et des chefs de service qui occupent une place centrale dans toute stratégie de changement. La formation continue des professionnels à la participation permettrait aussi que ces derniers puissent l'intégrer dans leurs pratiques quotidiennes de travail sans qu'ils la considèrent comme un poids ou une contrainte face aux urgences.

Ainsi, les conditions d'une mise en œuvre effective de la participation des jeunes en protection de l'enfance dépendent de changements à tous les niveaux du système, de la direction aux types d'interventions menées. Elle est à penser comme un processus qui s'inscrit dans le temps et dans des configurations relationnelles, qui doivent toujours être soutenues

afin qu'elle ne soit pas une simple vitrine démocratique. Les expériences d'engagement dans les différents milieux de vie observés offrent pour les jeunes des occasions de développer un sentiment de réappropriation de leur propre destinée, en plus d'avoir le sentiment d'être valorisés dans une période de leur parcours de vie qui nécessite cette reconnaissance. ■

## RÉFÉRENCES

[1] Payet, J.-P., Purenne, A. dir. (2016). *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*. Paris, L'Harmattan.

[2] Faisca, É. (2021). La participation de l'enfant en protection de l'enfance : Enjeux, conditions et obstacles. *Enfances, Familles, Générations*. (37). [en ligne]

[3] Youf, D. (1999). Sur le statut juridique de l'enfant. *Le Débat*, n°106, 67-82. [en ligne]

[4] Paré, M., Bé D. (2020). La participation des enfants aux procédures de protection de la jeunesse à travers le prisme de la vulnérabilité. *Les Cahiers de droit*, vol. 61, n°1, p.232. [en ligne]

[5] Willemez, L. (2013). Apprendre en militant : contribution à une économie symbolique de l'engagement, in Vendramin P., *L'engagement militant*, Presses universitaires de Louvain, p.58.

[6] Lareau, A. (2024). *Enfances inégales. Classe, race et vie de famille*. Lyon, ENS Éditions [édition originale, 2003].

[7] Keddell, E. (2023). Recognising the embedded child in child protection: Children's participation, inequalities and cultural capital. *Children and Youth Services Review*. 147. [en ligne]

[8] Join-Lambert Milova, H. (2007). La notion de participation dans la pédagogie sociale en Allemagne. *Congrès international AREF 2007 (Actualité de la Recherche en Éducation et en Formation)*. [en ligne]

[9] Brusadelli, N. (2025). L'éducation populaire : un monde de « l'engagement ». *Diversité*, 206. [en ligne]

[10] Éducation populaire et intervention sociale. (2011). *Agora débats/jeunesses*, (58). [en ligne]

[11] Lévy-Vroelant, C., Joubert, M., Reinprecht, C. (2015). *Agir sur les vulnérabilités sociales : Les interventions de première ligne entre routines, expérimentation et travail à la marge*. Presses universitaires de Vincennes.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### Les ressources de l'ONPE

- ONPE (2023). *Écouter pour agir. La participation collective des enfants protégés*. Sens et Repères méthodologiques. [en ligne] La publication en bref
- ONPE (2023). *La participation collective des enfants protégés. Repères juridiques et scientifiques*. Fiche synthétique [en ligne]
- ONPE (2023). *La participation collective des enfants protégés. Les étapes clés*. Fiche synthétique [en ligne]
- ONPE (2024). *Soutenir la participation des enfants protégés*. Rendez-vous de l'ONPE

### Publications de l'auteure

- Faisca E., Lacroix I., Les conditions de réussite de la participation individuelle et collective des enfants protégés : quels enseignements pour les départements ?, in Cerisuela M., Genest L., Picot A., *Écouter pour agir, La participation collective des enfants protégés*, ONPE, 2023, p.27-40. [en ligne]
- Lacroix I., Leclair-Mallete I., Vargas-Diaz R., L'engagement des jeunes sortant de placement dans la défense de leurs droits au sein de regroupements d'anciens placés, *Criminologie*, 56,1, 2023, p.87-110. [en ligne]
- Greissler E., Lacroix I., Morissette I., *Penser l'engagement des jeunes « en difficulté »*. *Leurs expériences à partir des milieux de vie*, Presses de l'Université du Québec, 2020.
- Lacroix I., Vargas Diaz R., Leclair-Mallete I.-A., Goyette M., Frechon I., 2020, *Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec. Faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte via une association d'entraide*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2020. [en ligne]